



## Remboursement CAF allemande

Par **karine67**, le **18/01/2017** à **07:22**

Bonjour,

j'ai bénéficié pendant 2 ans de prestations familiales de la CAF allemande, car mon mari a travaillé 3 mois en Allemagne et s'est retrouvé ensuite pendant 6 mois au chômage. En août 2015 la CAF allemande me réclame les remboursements de la totalité des versements. Je me réinscris donc à la CAF française et leur expose les remboursements demandés par la CAF allemande, et je réclame mes droits français. Au début, la CAF me dit qu'ils vont rembourser sur la période d'inscription en Allemagne (dans mon cas de mars 2013 à août 2015) et que le reste donc d'août 2015 à aujourd'hui me seront reversés. Or aujourd'hui, la CAF me dit qu'ils reversent la totalité des prestations que j'aurai dû toucher, à la CAF allemande, c'est à dire de mars 2013 à décembre 2015. Or j'ai eu de gros frais scolaires lors des 2 rentrées entièrement à ma charge et évidemment, ne touchant aucune prestation je me suis mise à découvert en pensant que je serai remboursée par la CAF française. Ma question est la Caf a t elle le droit de rembourser la totalité à la Caf allemande sans même rien me reverser alors que je réclame mes prestations depuis août 2015 ?? A t elle le droit de décider de rembourser les droits qui me sont dus depuis août 2015 ??

Je vous remercie de votre aide éventuelle... Cordialement